Autorisation d'importation de véhicules d'occasion

Les mises en garde des concessionnaires

Page 2

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année -N° 3978 - Jeudi 22 septembre 2016 – Prix : 10 DA

En raison d'un net recul des recettes d'exportations d'hydrocarbures

Le déficit commercial atteint 14 milliards de dollars

Page 5

Accidents

La moitié des morts sur les routes sont des piétons

Page 4

Participer ou boycotter, telle est la question

Par Mohamed Habili

Le discours radical développé par ce qui se définit comme l'opposition depuis plusieurs années maintenant, logiquement ne lui laisse pas le choix quant à l'attitude à adopter par rapport aux échéances électorales de l'année prochaine : elle est tenue de les boycotter si elle veut être cohérente avec elle-même. On sait cependant que ses composantes, prises individuellement ou collectivement, n'ont pas encore tranché la question. Même la réunion prévue pour le mois d'octobre, sans plus de précision, de l'instance de coordination pour celles d'entre elles qui sont signataires de la plateforme de Mazafran, est convoquée sans ordre du jour précis, on dirait juste pour ne pas avoir à en débattre de façon expresse. Comme il en sera de toute façon question, le moyen en effet de faire autrement si près de ces échéances, on veut ne pas devoir se déterminer dès ce moment, et courir du même coup le risque de se séparer sans esprit de retour. Des partis qui se sont regroupés pour exiger un processus de transition, la destitution du président, pour des raisons de santé, un gouvernement d'union nationale, une présidentielle anticipée, et tutti quanti, ne devraient même pas songer à participer à des élections ordinaires, cycliques, dont la seule tenue, dont la seule possibilité plutôt, prouverait l'inanité de leurs revendications maximalistes.

Suite en page 3

Conseil national des droits de l'homme

Tayeb Louh présente le projet de loi devant l'APN

Ph/E. Soraya/J. A.

L'avant-projet de loi fixant la composition et les modalités de désignation des membres du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a été débattu hier en séance plénière à l'APN. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, qui a exposé aux députés les grandes lignes de ce projet, indique que de larges prérogatives seront accordées au Conseil en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Lire page 3

Bouira

Les travailleurs de l'ENAD protestent contre le «non-versement» des salaires

Page 24

Entre urbanisme et mémoire

El Medreb : des lieux réinventés

Page 13

Autorisation d'importation de véhicules d'occasion

Les mises en garde des concessionnaires

Dans un long communiqué rendu public, l'Association des concessionnaires automobiles et leurs agents agréés a exprimé sa préoccupation quant aux «risques d'un retour des importations de véhicules d'occasion, si cela est mis en place sans concertation avec les professionnels du secteur et sans cadre réglementaire précis».

Par Meriem Benchaouia

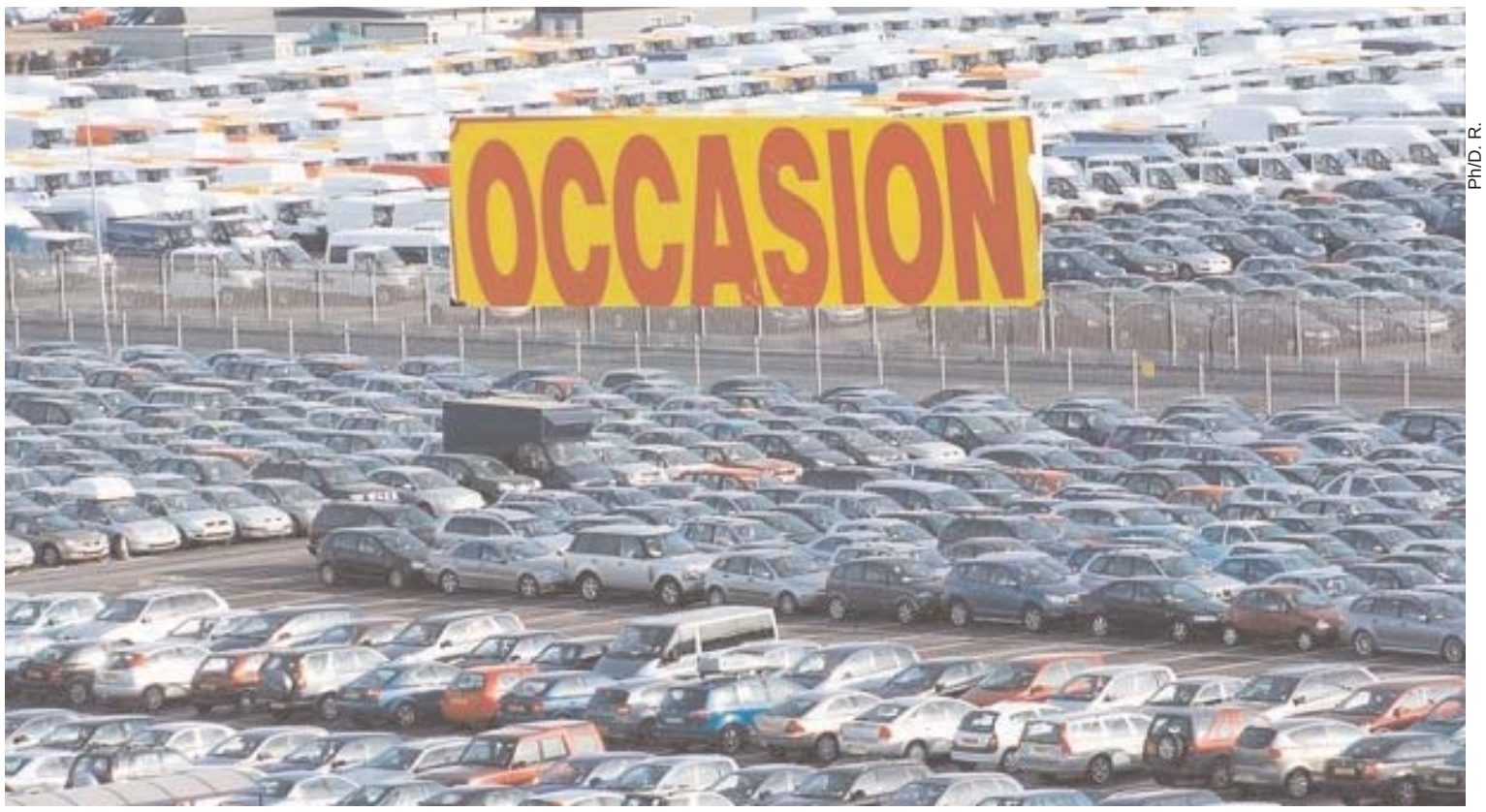

Ph/D. R.

Le gouvernement a décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2017, de lever l'interdiction de l'importation des véhicules d'occasion mais sous certaines conditions, a indiqué, il y a deux jours, le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb. Mais cette mesure n'est pas du goût des concessionnaires automobiles algériens. Dans un long communiqué rendu public, l'Association des concessionnaires automobiles et leurs agents agréés a exprimé sa préoccupation quant aux «*risques d'un retour des importations de véhicules d'occasion, si cela est mis en place sans concertation avec les professionnels du secteur et sans cadre réglementaire précis*». Tout en rappelant que cette décision est en contradiction avec «*la nécessité de préservation de l'intégrité du parc automobile algérien, notamment l'effort de rajeunissement entamé par les pouvoirs publics*», cette organisation attire l'attention des pouvoirs contre les risques d'une telle mesure, notamment sur le marché du véhicule, l'emploi, l'industrie automobile, l'environnement, la traçabilité des flux financiers, etc. Il s'agit essentiellement d'absence de traçabilité technique du véhicule assurant une conformité totale et sans faille avec la normalisation algérienne, d'absence de garantie technique du véhicule, des risques sécuritaires, du manque de traçabilité des flux financiers assurant un contrôle des masses monétaires mais aussi une bancarisation évitant ainsi les écueils de l'informel. Ces risques concernent également le recouvrement de la fiscalité, la préservation de l'emploi, ajoute la même source. La levée de l'interdiction de l'importation des véhicules d'occasion pourrait aussi fragiliser l'effort de développement d'une industrie automobile structurante et de développer un marché parallèle incontrôlable, en opposition à la politique de quotas, nécessaire dans l'environnement actuel, selon l'association. A cet effet, l'AC2A appelle les pouvoirs publics à élaborer un cahier des charges «*précis*» pour régir cette activité, en concertation avec les professionnels du secteur. «*La prise en charge de ce marché, via un cahier des charges précis et dans un cadre structuré, est la seule solution viable permettant d'assurer un environnement sain aux acheteurs et vendeurs concernés*», a indiqué le communiqué. Le ministre du Commerce a évoqué la mise en place d'un cahier des charges assurant «*la transparence dans ce marché où l'acheteur a des garanties suffisantes*». «*L'AC2A (...) salue et supporte toute action venant à renforcer la cadre règlementaire assurant ainsi une démarche professionnelle dans le développement de son secteur d'activité*», ajoute l'association, soulignant que «*la normalisation de ce marché était une nécessité absolue permettant de garantir aux citoyens l'accès, à prix raisonnable et dans un cadre règlementé, aux véhicules d'occasion*». Ce cadre légal permettrait de garantir la traçabilité totale de l'ensemble des opérations et de bancarisation des flux financiers et de pouvoir mettre en place une politique de reprise de véhicules dans le cadre d'achat de véhicules neufs. L'AC2A estime également que l'encadrement dans le cadre d'un réseau de distribution règlementé de la vente et l'après-vente des véhicules d'occasion, était l'unique voie permettant de sécuriser la prise en charge totale du client aussi bien dans le respect des garanties techniques, mais aussi de lutte contre les tentatives de dérive qui pourraient en découler.

M. B.

Réunion informelle de l'Opep à Alger

Avis d'expert : un consensus est «fort probable»

La réunion informelle de l'Opep, prévue le 28 septembre à Alger, pourrait fort probablement aboutir à un consensus autour d'un niveau de production qui puisse garantir la stabilisation du marché et des prix, estime l'économiste Mustapha Mekideche dans un entretien à l'APS.

«*L'objectif de cette réunion est clair : c'est celui d'obtenir la stabilisation du marché, car un niveau de prix inférieur à 50 dollars, le baril n'arrange pas les pays de l'Opep y compris ceux du Golfe qui ont, eux aussi, un besoin de fortes liquidités financières*», explique-t-il en considérant qu'un consensus dans ce sens est «*souhaitable et fort probable*».

Pour M. Mekideche, un tel compromis est probable pour deux raisons : l'une interne et l'autre externe à l'Opep.

Il y a d'abord le niveau actuel de diversification économique de tous les pays de l'Opep, qui est insuffisant pour produire et garantir une résilience à moyen et long terme, de nature à financer les besoins financiers de leur développement économique et social.

D'ailleurs, ce paradigme des pays fragiles est généralisable non seulement à tous les pays de l'Opep mais aussi à tous les autres pays exportateurs de matières premières y compris les pays émergents.

En outre, poursuit-il, le niveau actuel des prix du pétrole n'arrange ni les pays producteurs non-Opep tels que la Russie, ni les pays consommateurs qui redoutent des tendances haussières dans quelques années, comme semble le craindre l'AIE qui pointe du doigt un désinvestissement supérieur à 20% dans l'industrie mondiale des hydrocarbures.

La stabilisation souhaitée à présent passe d'abord par un consensus au sein de l'Opep et par un accord à élargir, sous une autre forme, aux autres pays exportateurs non-Opep : «*D'où l'intérêt de cette réunion informelle de l'Opep*» qui se tiendra en marge du 15e Forum International de l'Energie (27 et 28 septembre à Alger).

Pour cet expert, la tenue même de ce forum, qui est une formule institutionnelle de dialogue entre producteurs et consommateurs d'hydrocarbures depuis la réunion de Kyoto de 2002, «*montre bien que les intérêts des pays producteurs et consommateurs sont liés*».

Il rappelle, à ce titre, que l'Agence internationale de l'énergie (AIE), créée après le choc pétrolier de 1973 pour défendre les intérêts des pays consommateurs, «*a bien compris que les désinvestissements constatés aujourd'hui dans l'industrie mondiale des hydrocarbures vont être, demain, à l'origine de hausses erratiques des prix du brut*». En plus, cette baisse des prix des hydrocarbures a un effet d'éviction direct sur le développement des énergies renouvelables, relève-t-il.

C'est pour ces raisons qu'«*on finit toujours par trouver des solutions de compromis et acceptables par toutes les parties*», avance M. Mekideche.

Le gel devrait prendre en compte le niveau réel de la production Opep

Quant à savoir si cette réunion informelle de l'Opep pourrait déboucher à une réunion extraordinaire, cet expert a tenu tout d'abord à expliquer que «*l'évidence connue par tout le monde*» est qu'une réunion informelle n'aboutit pas à une prise de décision.

«*Le secrétaire général de l'Opep n'avait pas besoin de le rappeler car une partie de la sphère médiatique s'y est engouffrée pour rechercher des interprétations de nature à affaiblir l'importance de cette initiative de l'Opep*», soutient-il.

A ce propos, M. Mekideche explique que si un consensus se dégage lors de la réunion informelle, «*rien n'empêche en effet de transformer, de façon souveraine, cette réunion en Conférence ministérielle extraordinaire de l'Opep pour l'endosser formellement* (la décision). *L'effet sur les marchés en tant que signal fort serait bénéfique pour l'organisation*».

Quant au niveau «*idéal*» sur lequel cette organisation pourrait se baser pour appliquer un éventuel gel de sa production pétrolière, cet expert des questions énergétiques fait remarquer que l'Opep, dont la production réelle a dépassé le plafond convenu des 30 mbj pour atteindre 32,3 mbj au premier semestre 2016, avait annoncé, lors de sa dernière conférence ministérielle en juin, le maintien de son niveau de production mais en s'abstenant de mentionner tout plafond chiffré.

«*Je considère qu'on gagne toujours à jouer la transparence à l'égard des marchés, sachant par ailleurs que l'AIE suit constamment les niveaux de production réels des pays de l'Opep. Aussi, le niveau de gel de production devrait être le niveau réel et non le niveau convenu dans le partage des parts de production au sein de l'organisation*», souligne M. Mekideche.

Safy T./APS

Conseil national des droits de l'homme

Tayeb Louh présente le projet de loi devant l'APN

L'avant-projet de loi fixant la composition et les modalités de désignation des membres du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a été débattu hier en séance plénière à l'APN. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, qui a exposé aux députés les grandes lignes de ce projet, indique que de larges prérogatives seront accordées au Conseil en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Par Louiza Ait Ramdane

Ph /E. Soraya/J.A.

Lors de la présentation du projet de loi devant l'APN, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a précisé que «*ce projet de loi traduit la volonté politique de l'Algérie à promouvoir davantage les droits de l'homme et à consacrer les principes de base énoncés dans la Constitution, premier garant des libertés fondamentales et des droits de l'homme, découlant des préceptes de l'islam et des chartes internationales des droits de l'homme*». Le Conseil, explique le ministre de la Justice, est chargé en particulier de l'alerte précoce dans les situations de tension ou de crise pouvant entraîner des violations des droits de l'homme et de prendre, en coordination avec les autorités compétentes, les mesures préventives nécessaires. Il s'agit aussi de détecter et d'entreprendre des investigations sur les violations des droits de l'homme et les signaler aux autorités compétentes. Composé de quatre chapitres et 35 articles, ce texte accorde, selon le ministre, au Conseil de larges prérogatives en matière de promotion et de protection des droits de l'homme avec pour mission, entre autres, d'émettre au gouvernement ou au Parlement, des avis, recommandations, propositions et rapports sur toute question se rapportant aux droits de l'homme.

Une fois installé, le CNDH va remplacer la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme, présidée par Mustapha Farouk Ksentini, qui sera de fait dissoute. Une organisation qui a été largement critiquée par les députés qui considèrent qu'elle a montré ses limites.

Les députés se sont penchés toute la journée d'hier sur ce projet de loi fixant la composition et le fonctionnement du Conseil national des droits de l'homme.

Ce texte, qui découle de la révision de la Constitution du 7 février 2016, définit la composition du Conseil national des droits de l'homme où siégeront, notamment, des représentants désignés par le président de la République, des représentants des deux chambres du Parlement, des membres d'associations chargées des droits de l'homme, de la femme, de l'enfant et des personnes handicapées, ainsi que des représentants des syndicats, dont ceux des avocats et des journalistes, explique le ministre de la Justice dans son exposé. Le CNDH a pour autre mission la visite des lieux de détention et de garde à vue, ainsi que les structures destinées à l'accueil des personnes ayant des besoins spécifiques, d'assurer, dans le cadre de son mandat, la médiation pour améliorer les relations entre les administrations publiques et le citoyen, ajoute encore Tayeb Louh. En outre, le Conseil adresse au président de la République, au Premier ministre et au Parlement, un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme et assure une large diffusion de son contenu. La composition du Conseil est fondée, d'après le document, sur le principe du pluralisme sociologique et institutionnel ainsi que la représentation de la femme et prévoit que ses membres soient choisis pour leur compétence avérée, leur probité, leur expertise et l'intérêt qu'ils portent aux droits de l'homme. Les 38 membres du CNDH sont nommés par décret présidentiel pour une période de quatre années renouvelable, alors que son président est élu par ses pairs parmi les membres du Conseil pour une période de quatre années renouvelable une seule fois. Le projet prévoit également de contribuer à l'élaboration des rapports présentés périodiquement par l'Algérie devant les mécanismes et instances des Nations unies et institutions régionales et suivre la mise en œuvre des observations et recommandations de celles-ci.

L. A. R.

Droits de l'homme au Maroc

L'UE déplore le non aboutissement des processus législatifs

L'Union européenne (UE) a déploré le non aboutissement des processus législatifs au Maroc, soulignant que de nombreux projets de loi sont toujours en cours d'examen et ne répondent que «*partiellement*» aux attentes de la société civile.

«(...) *Plusieurs projets de lois étaient toujours en cours d'examen au Parlement à la fin 2015, en particulier ceux concernant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le statut des juges, le droit d'accès à l'information, l'égalité des sexes* (la violence à l'encontre des femmes)*, la création de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination, la protection des droits des personnes handicapées, la traite des êtres humains, la liberté d'expression et la liberté des médias, la réforme du code pénal*», a détaillé le Conseil de l'UE dans son rapport annuel 2015 sur les droits de l'Homme et la démocratie dans le monde. Selon le Conseil de l'UE qui représente les 28 Etats membres de l'Union, la société civile marocaine s'est montrée critique à l'égard de certains projets de lois, qui «*ne répondent que partiellement aux ambitions qu'incarne la nouvelle Constitution*», précisant que ces critiques ont visé en particulier le projet de code pénal révisé.

L'UE a mis l'accent, à ce titre, dans son rapport sur la nécessité de respecter l'échéance prévue initialement pour l'adoption des textes, à savoir, le terme de la législature en cours et les engagements pris dans la Constitution de 2011.

Le rapport souligne également que des manquements concernant le respect et l'application de la liberté d'expression et de la liberté d'association ont été constatés en 2015.

«*La société civile et les défenseurs des droits de l'homme ont signalé plusieurs cas dans lesquels l'action de la société civile et des journalistes a été entravée*», révèle le rapport de l'UE.

L'UE regrette, en outre, que la peine de mort reste toujours en vigueur au Maroc, relevant que «*malgré le fait que le projet de code pénal réduit considérablement le nombre d'infractions sanctionnées par la peine capitale, il maintient cette dernière*».

L'UE s'inquiète, par ailleurs, de la situation des migrants au Maroc, estimant que celle-ci «*demeure préoccupante*».

«*Les lois principales dans le domaine des migrations* (traite, asile et migrations en général) *doivent encore être adoptées, et l'accès des migrants aux services sociaux de base est toujours très difficile*», a-t-elle déploré.

R. I.

LA QUESTION DU JOUR

Participer ou boycotter, telle est la question

suite de la page Une

Le pays ne peut pas être plongé dans la pire crise de son histoire, comme ils n'avaient cessé de marteler, et puis aller gentiment, dans l'ordre et la quiétude, à des élections fixées depuis toujours. Le pouvoir de normalisation de ces échéances doit être grand pour que la scène politique se soit beaucoup calmée à leur approche. Même Louisa Hanoune s'est confinée dans le silence. Oubliés Chakib Khellil, Sonatrach 2, Panama papers! Encore que cet oubli ou cet apaisement tienne peut-être à autre chose qu'au calendrier électoral. Il n'en reste pas moins que la rentrée de cette année a plus correspondu à une baisse, et marquée, qu'à un regain de tension, comme le voudrait la tradition. Le calme plat, la paix sociale, et même politique, de façon continue depuis quelque temps, ça ne s'est pas vu depuis fin 2013, quand le président était tombé malade, et que la guéguerre de succession avait éclaté. On savait certes d'avance que les fortunes de cette dernière dépendraient moins des affrontements sur le terrain que de la résilience du corps du président. Qu'il y ait amélioration sur ce front-là, ou seulement rémission, et l'affaire était entendue, et la «crise» était condamnée à s'estomper, et les ambitions présidentielles à être remisées. D'une certaine façon, c'est bien ce qui s'est passé. Reste que les élections approchent à grands pas, et qu'il faut bien se décider un moment ou un autre par rapport à elles. S'il y avait moyen pour chacune des formations qui ne savent pas encore quelle attitude adopter à leur égard de se déterminer par la négative sans que cela profite à une autre, on saurait peut-être dès à présent qui est pour la participation et qui est pour le boycott. Rares en tout cas sont les partis qui en cela ne se détermineront que par rapport à eux-mêmes, et qui par conséquent pourraient opter pour le boycott quand bien même ils seraient seuls à faire ce choix. Ainsi en est-il du RCD, du FFS, du PST, et peut-être aussi d'un ou de deux autres. Mais pour la majorité des autres, un parti qui se déclare pour la non-participation, c'est au contraire une raison supplémentaire pour soi-même de participer. Pour le tout-venant, moins il y a de participants, plus il y a de sièges à se partager entre eux, et plus il y a de sièges à prendre pour chacun en particulier. On croirait presque les entendre se le dire. Il se peut donc que le silence de Louisa Hanoune se prolonge.

M. H.

New York

Bouchouareb participe à une rencontre sur l'investissement en Algérie

LE MINISTRE de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, prendra part vendredi à New York à une rencontre sur les opportunités d'investissements en Algérie, organisée par le Forum d'affaires américain Business Council for International Understanding (BCUI).

Le ministre va s'exprimer au cours d'un déjeuner débat pour exposer les facteurs d'attractivité de l'Algérie et répondre aux questions des investisseurs américains sur le climat des affaires en Algérie.

La rencontre verra la participation de plusieurs dirigeants de compagnies américaines déjà présentes en Algérie et celles souhaitant s'y installer.

Elle constituera également une occasion idoine pour échanger avec la communauté d'affaires américaine sur l'investissement en Algérie, a indiqué l'ambassadeur d'Algérie à Washington, Madjid Bouguerra.

Le BCUI, un forum d'affaires créé par le président Dwigt Eisenhower pour faciliter les investissements privés américains à l'étranger, compte près de 200 multinationales.

Ce conseil d'affaires, rattaché à la Maison-Blanche, est un forum permanent qui permet aux dirigeants des compagnies américaines d'interagir avec des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres et des hauts fonctionnaires à l'international.

Au cours de son séjour à New York, M. Bouchouareb aura également plusieurs rencontres avec des officiels américains et des patrons d'entreprises.

Mercredi, le ministre prendra part au deuxième forum d'affaires Afrique-USA, coorganisé par le département du Commerce américain et Bloomberg philanthropies.

Capitalisant sur le progrès réalisé lors du premier forum qui s'est tenu à Washington en 2014, le forum de New York réunira plusieurs chefs d'Etat et hauts responsables africains en plus de chefs d'entreprises américaines.

La rencontre à laquelle prendra part le président Barack Obama sera axée également sur l'engagement du secteur privé américain en Afrique dans des secteurs comme la finance, les infrastructures, l'énergie et l'agriculture.

Les Etats-Unis se sont engagés lors du premier forum à investir 33 milliards de dollars, un montant qui confirme l'intérêt que porte l'Administration américaine à l'investissement en Afrique.

Khelil H.

Accidents

La moitié des morts sur les routes sont des piétons

■ *Le nombre de tués et de blessés recensés au cours des huit premiers mois de l'année 2016 affiche une «légère baisse» avec 489 tués et 12 710 blessés, contre 569 tués et 13 336 blessés comptabilisés durant la même période de l'année 2015.*

Ph/D. R.

Par Siham K.

Les piétons représentent 53% du nombre de personnes tuées dans des accidents de la circulation enregistrés en zone urbaine durant les huit premiers mois de l'année 2016 , a révélé mercredi à Médéa le commissaire principal Rachid Ghezel de la Direction générale de la Sûreté nationale (Dgsn).

Ces piétons représentent 184 décès sur un total de 489 personnes tuées dans des accidents de la circulation, recensées à l'échelle nationale par les services de la Sûreté nationale, a-t-il précisé.

Intervenant à l'occasion d'une journée d'information sur l'insécurité routière en périmètre urbain, organisée à l'université Yahia Fares, l'officier a estimé que le nombre de personnes victimes de la route «*reste important*» même si la tendance générale observée depuis quatre années enregistre une «*stabilisation*» en matière de pertes en vies humaines.

Il a précisé que le nombre de tués et de blessés recensés au cours des huit premiers mois de l'année 2016 affiche une «*légère baisse*» avec 489 tués et 12 710 blessés, contre 569 tués et 13 336 blessés comptabilisés durant la même période de l'année 2015. Une baisse consécutive, a-t-il expliqué, au renforcement du dispositif tant répressif que préventif, en sus de la multiplication des actions de sensibilisation et d'information en direction des usagers de la route, tout en mettant l'accent sur l'importance qui doit être accordée au volet humain, notamment en matière de culture routière et de formation performante et de qualité des futurs conducteurs.

Le commissaire principal Ghezel a indiqué, à titre illustratif, que 98% des 11 095 accidents enregistrés en périmètre urbain, au cours des huit premiers mois de l'année 2015, étaient dus au facteur humain, soulignant que les conducteurs de sexe masculin totalisent 10 915 accidents, dont 4 546 accidents impliquant des jeunes âgés entre 19 et 29 ans, alors que la part des conductrices dans ces accidents est de 226 accidents, dont 87 accidents provoqués par des conductrices de la même tranche d'âge.

Il a fait observer, en outre, que les jeunes détenteurs de nouveaux permis sont à l'origine de 46 % des accidents survenus en périmètre urbain, soit 5 151 accidents, d'où la nécessité, a estimé l'officier de police, d'accorder davantage d'importance à la formation des nouveaux conducteurs.

S. K./APS

Promotion des droits de la femme en Algérie

L'UE salue une «avancée majeure»

L'Union européenne (UE) a salué l'«*avancée majeure*» réalisée par l'Algérie en matière de promotion des droits de la femme après l'adoption, fin 2015, d'une nouvelle loi criminalisant les violences faites aux femmes. «*L'adoption de ce texte représente une avancée majeure en faveur de l'égalité des sexes, au terme de plusieurs mois de débats enflammés au Parlement*», a souligné l'UE dans son rapport annuel 2015 sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde.

Dans son rapport publié mardi, le Conseil de l'UE qui représente les 28 Etats membres de l'Union a affirmé que le Parlement algérien a adopté une loi modifiant le code pénal afin de «*criminaliser, pour la première fois, les violences domestiques à l'égard des femmes*». La nouvelle loi, a-t-il poursuivi, comprend une définition large de la violence, qu'elle soit physique ou psychique, sociale ou économique, et prévoit de lourdes peines de prison pour les auteurs de faits de ce type.

Réagissant à l'adoption de cette loi par le Parlement algérien, un porte-parole de l'UE avait estimé en décembre dernier qu'«*elle fournit un exemple encourageant pour d'autres pays de la région*», relevant que la réforme du code pénal algérien est «*un acquis qui permet de renforcer le système national pour lutter contre la violence faite aux femmes*». La loi modifiant et complétant le code pénal, introduit la notion de harcèlement sexuel et punit toute forme d'agression, de violence verbale, psychologique ou maltraitance, à l'adresse des femmes, notamment en cas de récidive. Elle précise ainsi que la violence peut prendre plusieurs formes dont les agressions n'entraînant pas forcement des blessures visibles. Cette nouvelle loi veut notamment défendre les femmes contre les violences de leur conjoint et préserver leurs ressources financières.

L'UE a rappelé, en outre, dans son rapport que l'Algérie a parrainé, conjointement avec l'UE, la résolution des Nations unies relative à l'adoption d'un moratoire sur l'application de la peine de mort, en vigueur depuis 2007, faisant remarquer que l'Algérie applique son propre moratoire depuis cette date. Elle a relevé, par ailleurs, que l'Algérie a été mieux classée que ses voisins en termes de liberté de la presse par l'ONG Reporters sans frontières.

Mahi L.

Conseil de la nation

Aujourd'hui, journée d'étude sur la démocratie

LE CONSEIL de la nation organise jeudi une journée d'étude intitulée «Quel avenir pour la démocratie: la démocratie en 2030» et ce à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la démocratie, a indiqué mercredi un communiqué de cette institution.

Prendront part à cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre des conférences organisées par le Conseil de la nation, des parlementaires, des représentants de l'administration et des institutions de l'Etat, des enseignants universitaires, des étudiants, des chercheurs ainsi que des représentants de la presse et de la société civile, précise la même source.

L. O.

En raison d'un net recul des recettes d'exportations d'hydrocarbures

Le déficit commercial atteint 14 milliards de dollars

■ Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 13,997 milliards de dollars (mds usd) sur les huit premiers mois de 2016, contre un déficit de 11,06 mds usd à la même période de 2015, soit une hausse de 26,5%, selon les Douanes.

Par Souad H.

Les exportations ont reculé à 17,56 mds usd durant les huit premiers mois 2016 contre 24,71 mds usd sur la même période de 2015, soit un recul de 7,15 mds usd (-29%), selon les données du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Pour les importations, elles se sont également réduites mais à un moindre rythme par rapport aux exportations en s'établissant à 31,56 mds usd contre 35,78 mds usd durant la même période de l'année écoulée, soit une baisse de 4,22 mds usd (-11,8%). Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 56% durant les 8 premiers mois de 2016 contre 69% à la même période de l'année écoulée. Les exportations des hydrocarbures, qui ont représenté 93,73% du total des exportations, ont été évaluées à 16,46 mds usd contre 23,4 mds usd à la même période de 2015, en baisse de près de 7 mds usd (-29,63%). Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles demeurent toujours faibles (6,3% du volume global des exportations) avec une valeur de 1,1 milliard usd contre

Ph. > D. R.

1,32 milliard usd (-16,4%) entre les deux périodes de comparaison. Les exportations hors hydrocarbures sont composées des demi-produits avec 836 millions usd (contre 1,04 md usd), des biens alimentaires avec 172 millions usd (contre 186 millions usd), des produits bruts avec 52 millions usd (contre 69 millions usd), des biens d'équipements industriels avec 30 millions usd (contre 14 millions usd) et des biens de consommation non alimentaires avec 11 millions usd (contre 7 millions usd). Pour ce qui est des importations, tous les groupes de produits ont connu une baisse entre début janvier et fin août de l'année en cours. Les produits alimentaires ont ainsi reculé à 5,42 mds usd (contre 6,41 mds usd), les biens d'équipement industriels à 10,53 mds usd (contre 11,88 mds usd), les biens d'équipement agricoles à 311 millions usd (contre 471 millions usd), les demi-produits à 7,8 mds usd (contre 8,21 mds usd), les produits bruts à 1,05 md usd (contre 1,09 md usd) et les biens de consommation non alimentaires à 5,58 mds usd (contre 5,97 mds usd). Sur les 31,56 mds usd d'importations enregistrées, un montant de 18,5 mds usd a été payé par cash (58,6% des importations), soit un recul de 13,01% des règlements par cash par rapport à la même période de 2015. Les lignes de crédit ont financé les importations à hauteur de 37,51% pour un montant de 11,84 mds usd (baisse de 12,41%), tandis que les comptes en devises propres ont financé à hauteur de 14 millions usd (baisse de 39,13%). Le reste des importations a été financé par le recours à d'autres moyens de paiements à hauteur de 1,22 md usd (en hausse de 24,1%). L'Italie et la Chine préservent leur statut de premiers partenaires. Les cinq premiers clients de l'Algérie, au cours des huit premiers mois 2016, sont l'Italie avec 3,5 mds usd (près de 20% des exportations globales algériennes durant cette période), suivie de l'Espagne avec 2,38 mds usd (13,6%), de la France avec 2,06 mds usd (11,74%), des Etats-Unis avec 1,3 md usd (7,4%) et du Canada avec 996 millions usd (5,67%). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est restée en tête avec 5,44 mds usd (17,25% des importations globales algériennes entre janvier et août), suivie de la France avec 3,38 mds usd (10,73%), de l'Italie avec 3,4 mds usd (10,77%), de l'Espagne avec 2,48 mds usd (7,87%) et de l'Allemagne avec 1,9 md usd (6,03%). **S. H./APS**

Banque d'Algérie

Nouveau règlement pour dynamiser le financement bancaire

Le Conseil de la monnaie et du crédit a adopté récemment un nouveau règlement portant sur les opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers, apprend-on auprès de la Banque d'Algérie. Complétant celui de février 2015, ce texte vise à «*réintroduire les instruments de réescompte en les adaptant à la structure des crédits des portefeuilles des banques et des établissements financiers*». En effet, le règlement promulgué en février 2015 avait visé essentiellement les opérations d'escompte d'effets publics, de réescompte d'effets privés, d'avances et crédits aux banques et établissements financiers, adossés à des maturités de court et moyen terme, rappelle la Banque centrale. Ainsi, il est apparu, au regard de l'encours prépondérant des crédits à long terme dans les portefeuilles des banques (plus de 54% de la structure des financements) que l'impact du spectre de couverture de ce dispositif «*était parcellaire et ne couvrait pas l'éventail des engagements bilan du secteur bancaire et financier*», observe la Banque d'Algérie dans son exposé des motifs. De ce fait, le nouveau règlement apporte, par la couverture élargie, «*une réponse aux exigences de la dynamisation des financements à l'économie, par la place bancaire et financière, dans le cadre des objectifs prévisionnels du nouveau modèle de croissance*», précise la même source. Par la même occasion, «*la portion de titres, souscrite par les banques pour leur propre compte, dans le cadre de l'emprunt national pour la croissance économique, est admise au régime de l'escompte sous certaines conditions très particulières*». Pour les crédits à long terme, le concours de la Banque d'Algérie, au titre du réescompte de leurs effets représentatifs, «*ne saurait excéder une durée totale de cinq ans*». Ainsi, la situation actuelle de contraction de la liquidité bancaire, caractérisée par des besoins structurels de refinancement, «*rend également nécessaire l'instrumentation de politiques dynamiques en matière de marché monétaire*», souligne la Banque d'Algérie. De même, la place bancaire et financière «*est appelée à intensifier ses efforts de captation des ressources par une plus grande agressivité commerciale et plus d'innovation et d'attractivité, en matière de produits et de services bancaires*». Pour sa part, la Banque d'Algérie «*s'attelle à réhabiliter les instruments de refinancement en renforçant les mécanismes de transmission de la politique monétaire dans le cadre d'une politique prudemment mesurée*». Ainsi, l'ensemble des instruments de refinancement des banques et établissements financiers est mis en œuvre sur le marché monétaire et hors marché monétaire (réescompte), et ce, à travers un règlement et trois instructions faisant l'objet de promulgation.

Amel B.

Prix

Le pétrole augmente après les estimations de stocks de l'API

Les prix du pétrole gagnaient du terrain hier en cours d'échanges européens, alors que de premières estimations des stocks hebdomadaires américains pour la semaine dernière ressortaient bien en deçà du consensus, de bon augure pour les données officielles attendues dans la journée. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 46,76 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 88 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance, dont c'est la première utilisation comme contrat de référence, gagnait 94 cents à 44,99 dollars. Après avoir atteint mardi un plus bas depuis début août (à 45,09 dollars à Londres et 42,55 dollars à New York), les cours du pétrole s'étaient stabilisés à leur niveau d'ouverture, et décollaient hier dans l'attente de la publication hebdomadaire du niveau des stocks américains de pétrole par le département de l'énergie (DoE). **D.O.**

Hendrik Kasteel installé au poste de

Directeur général de Ooredoo Algérie

M. HENDRIK KASTEEL, nouvellement nommé directeur général de Ooredoo Algérie, filiale du groupe Ooredoo, a pris officiellement ses fonctions hier, mercredi 21 septembre 2016. La cérémonie d'installation de Hendrik Kasteel a été a organisée hier au niveau du siège de Ooredoo à Alger, en présence de Waleed Mohamed Al-Sayed, vice-président-directeur général du Groupe Ooredoo et de l'ensemble des cadres du management de Ooredoo Algérie. Suite à cette nomination, Waleed Mohamed Al-Sayed, vice-président-directeur général du Groupe Ooredoo, a déclaré : «*Nous sommes ravis d'accueillir Hendrik Kasteel au sein du groupe Ooredoo. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouveaux challenges afin de maintenir notre filiale en Algérie en pole position sur le marché des télécommunications. Je tiens également à remercier Joseph Ged pour le travail réalisé, et lui souhaite beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions*». De son côté Hendrik Kasteel a indiqué : «*Je suis conscient de l'importance des défis qui m'attendent et j'œuvrerai à mettre mon expérience et mon savoir-faire pour poursuivre le développement de Ooredoo Algérie et maintenir notamment son leadership sur le marché national des télécommunications*». Hendrik Kasteel a plus de 25 ans d'expérience, dont 20 ans passés dans le secteur des télécommunications. Il a occupé plusieurs postes de responsabilités, plus récemment en tant que directeur général de Euronet Communications BV, filiale de Deutsche Telekom, spécialisée dans la fourniture de services d'Internet, télévision et téléphone.

Communiqué

Sidi Bel-Abbès

Nécessité de diversifier les ressources en eau potable

Le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali, a insisté, à Sidi Bel-Abbès, sur la nécessité de diversifier les sources d'alimentation en eau potable dans la wilaya avec une exploitation optimale et meilleure gestion des eaux souterraines, à l'instar des forages disponibles.

Par Siham N.

Lors de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre a mis l'accent sur la réhabilitation et la maintenance des puits situés dans la région, en vue de satisfaire les besoins de la population en eau en attendant l'achèvement des grands projets en cours de réalisation portant sur le transfert d'eau entre les wilayas. «*Nous ne devons pas compter seulement sur les barrages pour l'alimentation en eau potable*», a-t-il souligné, indiquant que la wilaya dispose de 10 forages en cours de réalisation et six faisant l'objet de réhabilitation, soit une production de 12 000 mètres cubes/jour pouvant sécuriser l'alimentation en eau surtout au niveau des zones rurales qui enregistrent un manque. Abdelkader Ouali a ajouté qu'il faut exploiter ces ressources en attendant l'achèvement des projets de transfert de l'eau des Chotts Chergui et Gherbi qui sont des ressources souterraines de proximité, dans le cadre de la stratégie décidée par l'Etat pour gagner la bataille de l'eau. Le ministre a valorisé la

Ph.> D. R.

stratégie adoptée pour l'alimentation en eau potable dans le cadre de la solidarité territoriale pour fournir ce produit vital à travers les zones des wilayas limitrophes grâce aux grands transferts de l'eau, à l'instar de la wilaya d'Oran qui alimente, grâce à sa station de dessalement de l'eau de mer, plusieurs wilayas. Abordant les grandes possibilités du secteur, le ministre a souligné que l'Algérie a gagné sa bataille de l'eau et produit actuellement plus que ses besoins, soulignant que ceci est tributaire d'une gestion rationnelle, la lutte contre la gaspillage, les fuites et les branchements illicites et le contrôle des infrastructures, exhortant, dans ce sens, à créer des services et des entreprises de gestion de l'eau et de moderniser le secteur. Sur le plan environnemental, il a insisté sur la nécessité d'activer le mouvement associatif en vue de préserver l'environnement et la biodiversité en collaboration avec tous les acteurs, ainsi que sur la mise en place d'un programme d'action sommant différentes entités industrielles à respecter les normes de préservation de l'environnement, le renforcement des opérations de tri sélectif des déchets et la lutte contre la pollution. Le ministre a inspecté, lors de sa visite, un grand nombre de projets d'alimentation en eau potable, à l'instar du transfert de l'eau du chott Chergui vers les communes du sud de la wilaya où il a suivi un exposé sur le plan directeur pour renforcer l'alimentation de ce produit vital. Il a procédé également à la mise en service des adductions à partir des champs de captage d'eau de Sidi Ali Benyoub et Tenira vers la ville de Sidi Bel-Abbès, Belarbi et Ain Trid. Le ministre s'est enquis aussi du projet d'aménagement du lac de Sidi M'hamed Benali. Au chef-lieu de wilaya, Abdelkader Ouali a inspecté le projet d'aménagement de oued Mekerra au centre-ville et le jardin public ayant fait l'objet de réhabilitation. Tout en rappelant les potentialités naturelles que recèle la wilaya dans le domaine environnemental, il a assisté à une opération de tri sélectif des déchets.

S. N./APS

Téléphérique de Tizi-Ouzou

Le premier tronçon livré courant 2017

Un premier tronçon du projet du téléphérique de la ville de Tizi-Ouzou, qui devrait relier la gare routière de Bouhinoune au mausolée de Sidi Belloua dans le village de Redjaouna, sera livré courant 2017, a-t-on, appris du directeur local des transports. Il s'agit du tronçon allant de la gare multimodale de Bouhinoun, jusqu'à hauteur du siège de la wilaya, a indiqué Samir Nait Youcef. «*Nos nous sommes fixés pour but de livrer ce premier tronçon au cours de l'année 2017*», a-t-il souligné. La concrétisation de cet objectif dépendra de la levée des contraintes et du rythme des travaux du groupement d'entreprise algéro-français, à savoir Poma Galski pour la partie française, et qui a obtenu le marché équipement, et SNC Bapiva, une entreprise nationale chargée de la partie génie civil, a-t-il précisé. Dans la perspective de trouver des solutions aux contraintes posées, une réunion présidée par le chef de l'exécutif, Brahim Merad, et qui a regroupé les différents intervenants sur ce projet, lancé en juillet 2013 pour un délai de 24 mois, a été tenue il y a un peu plus d'une semaine au siège de la wilaya, a observé Nait Youcef. Des mesures ont été prises et un plan d'actions a été tracé, lors de cette séance de travail, afin de lever l'ensemble des contraintes enregistrées sur le tracé de ce moyen de transport par câble (téléphérique et télécabine), a souligné Nait Youcef. D'une longueur de 6 km, le téléphérique de Tizi-Ouzou, dont le coût de réalisation est de près de 5 milliards de DA, comporte deux stations de départ et d'arrivée (Bouhinoune et Redjaouna) ainsi que quatre stations intermédiaires, au niveau de la Nouvelle-Ville, du stade 1er Novembre, du siège de la wilaya (CEM Babouche) et de l'hôpital Belloua. Le tracé compte un total de 28 pylônes, selon sa fiche technique. Le transport à partir de la gare Bouhinoune jusqu'à l'hôpital Belloua à Redjaouna, sera assuré par le système télécabine, tandis que le reste du tronçon soit à partir de cet établissement hospitalier jusqu'au mausolée de Sidi Belloua, situé à 750 m d'altitude à Redjaouna, se fera par téléphérique, a rappelé Nait Youcef. Ce projet permettra d'«*améliorer la situation du transport urbain, de réduire la nuisance sonore ainsi que la pollution atmosphérique et de désengorger les artères de la ville de Tizi-Ouzou*», a-t-on ajouté.

Maya T.

Centre universitaire Abdelhafid-Boussouf de Mila

Réception de 2 000 nouvelles places pédagogiques

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la wilaya de Mila a été renforcé, au titre de la nouvelle année universitaire 2016-2017, avec la réception de 2 000 nouvelles places pédagogiques au centre universitaire Abdelhafid-Boussouf, apprend-on du directeur de ce centre. Cette réalisation augmente la capacité d'accueil du centre universitaire de 8 000 places pédagogiques supplémentaires, a précisé Abdelouahab Chemam au cours de la cérémonie d'ouverture de l'année universitaire, soulignant qu'une bibliothèque d'une capacité de 800 places et un bloc administratif ont été également réceptionnés. Le centre universitaire de Mila totalise, pour cette année universitaire, 11 000 étudiants dont 3 600 nouveaux inscrits, a-t-on encore ajouté, affirmant que l'objectif principal du centre est d'obtenir le statut d'université une fois que le nombre des étudiants aura atteint 12 000. S'agissant de l'encadrement pédagogique, le centre universitaire de Mila va être renforcé avec l'ouverture de nouvelles spécialités pour l'obtention du diplôme de doctorat en mathématiques, en biologie ou encore dans le domaine de la littérature arabe, annonce M. Chemam, précisant que des concours seront programmés pour ces spécialités au mois d'octobre prochain. Au cours de cette cérémonie, le chef de l'exécutif local, Abderrahmene Madani Fouatih, a mis en exergue les efforts déployés pour une meilleure qualité d'enseignement, citant entre autres la réception d'une résidence universitaire de 1 000 lits.

M.O./Agences

Biskra / Produits agricoles

Les facilités à l'exportation exposées aux opérateurs

UNE JOURNÉE d'information sur les facilités à l'exportation des produits agricoles a été organisée au profit des opérateurs économiques de la wilaya de Biskra. Un traitement spécial est réservé dans les ports aux opérateurs économiques exportateurs de denrées alimentaires qui bénéficient d'une couleur verte et une remise de 50% sur les services commerciaux liées aux opérations d'exportation, a indiqué à l'occasion Ali Boulaârass, chargé du développement de l'exportation à l'entreprise portuaire d'Annaba. Des moyens d'embarquement adéquat, une zone sécurisée d'entreposage des produits alimentaires et 200 containers frigorifiques sont aussi mis à la disposition de ces opérateurs au niveau du port d'Annaba, a ajouté le même cadre. La nouvelle tarification à 10 chiffres, introduite le 18 septembre courant, et ses avantages en matière de facilitation des procédures d'évaluation, d'imposition et de protection du produit national ont été également présentés à l'occasion par le chef de l'inspection divisionnaire des douanes à Biskra, Abdelaziz Mohamed-Lamine. Cette nouvelle tarification inclut 15 946 articles contre 6 126 articles de l'ancienne tarification et permet de ce fait de fournir davantage de détails sur les mouvements des produits de commerce extérieur, a-t-il indiqué. Cette rencontre a été organisée par la chambre du commerce et de l'industrie, CCI-Ziban, avec le concours de l'entreprise portuaire d'Annaba et les services de la Douane algérienne.

R.R.

Importation des véhicules d'occasion

Levée de la mesure d'interdiction

Page animée par Ali Zidane

Le gouvernement algérien s'apprête à lever, sous certaines conditions, l'interdiction de l'importation des véhicules d'occasion, de moins de trois ans, dans le cadre du projet de loi de finances 2017, a indiqué lundi à Alger le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb. «*On va lever cette interdiction et élaborer un cahier des charges bien précis qui permet de ne pas importer des véhicules représentant des dangers à la circulation. C'est-à-dire que nous allons autoriser l'importation de ces véhicules sous conditions*», a-t-il souligné lors du forum «*El Moudjahid*».

«*L'essentiel pour nous est que ce soit un marché transparent où l'acheteur a des garanties suffisantes*», a ajouté le ministre. Selon lui, le gouvernement «a *décidé de lever cette interdiction et de la remplacer par la mise en place d'un cahier des charges portant des conditions bien précises*». «*De mon point de vue, un cahier des charges est mieux que l'interdiction*», a-t-il estimé.

Pour le ministre, le gouvernement planche sur le mode d'organisation du marché d'occasion, qui sera confié, soit au distributeur et au concessionnaire uniquement, ou sera ouvert aussi à d'autres intervenants. Pour le ministre, le marché d'occasion pourrait permettre d'importer des véhicules plus performants et beaucoup moins chers que certains véhicules neufs importés.

M.Belaib a révélé qu'il «*existe des cas où certains constructeurs fabriquent des véhicules spécialement pour l'Algérie et qui sont loin des normes internationales*», ce qui est vraiment grave que les concessionnaires qui commercialisent ces mêmes véhicules ferment les yeux sur ces dépassements. Il faut rappeler que cette nouvelle mesure est une option imposée par l'OMC, qui constitue toujours l'un des obstacles majeurs dans le processus des discussions.

Partenariat Renault Trucks-Groupe algérien BSF Souakri

Montage des camions dès l'année prochaine

Renault Trucks annonce qu'un pacte d'actionnaires pour la création d'une joint-venture avec le groupe BSF Souakri a été conclu le 25 août à Lyon, en présence de Bruno Blin, président de Renault Trucks SAS et de Abdenour Souakri, président du Groupe Souakri.

L'entreprise commune qui pose les bases d'un partenariat stratégique investira dans les années à venir en capacités industrielles et en formation. Sa création fait suite au protocole d'accord signé à Alger le 10 avril 2016 au cours du 3e Forum de partenariat algéro-français.

Cet investissement contribuera au développement d'un outil industriel compétitif permettant la production et la commercialisation de véhicules Renault Trucks et Volvo Trucks. L'entrée en vigueur de cet accord s'accompagne d'un transfert de technologie et d'un haut niveau de contenu local. La société, qui s'appuiera sur le savoir-faire, l'expérience et la technologie du groupe Volvo, entrera en activité dès le mois de septembre 2016.

La création de cette joint-venture est née de la volonté de Renault Trucks de développer et renforcer sa présence en Algérie. «*Renault Trucks a une longue histoire en Algérie et le parc roulant de camions européens le plus important. Un partenaire local fort nous permettra de consolider nos relations avec les acteurs de ce marché qui est essentiel pour Renault Trucks et le groupe Volvo*», a indiqué Bruno Blin, président de Renault Trucks SAS.

L'entreprise sera organisée de manière à répondre efficacement aux impératifs du marché algérien et à l'environnement concurrentiel.

Son siège sera établi à Meftah, wilaya de Blida, où une unité d'assemblage produira le premier véhicule au courant de l'année 2017. «*Nous nous réjouissons de collaborer avec l'un des leaders mondiaux en matière de véhicules industriels et de pouvoir contribuer à son développement sur le marché algérien*», a déclaré Abdenour Souakri, président du Groupe BSF Souakri.

Il est utile de souligner que Renault Trucks Algérie est une filiale du Groupe Volvo et est à l'heure actuelle la seule filiale d'un constructeur européen de poids lourds présente en Algérie.

La marque de véhicules industriels Renault Trucks est présente dans plus de 100 pays. Les véhicules Renault Trucks sont produits en France à Blainville-sur-Orne (Calvados), Bourg-en-Bresse (Ain) et Lyon (Rhône).

En s'implantant ainsi de manière pérenne en Algérie, Renault Trucks n'a fait que perpétuer une longue tradition de présence de la marque Renault qui a succédé à la marque Berliet vers la fin des années 70.

Importations des véhicules de moins de 3 ans

L'AC2A veut sa part

Suite aux déclarations rapportées, notamment par la presse nationale, le ministre du Commerce, l'AC2A, l'Association des concessionnaires automobiles, par le biais de son président, Sefiane Hasnaoui, a réagi en apportant un certain nombre d'éléments complémentaires. L'AC2A, de par la nature même de ses objectifs mais aussi de par sa volonté continue d'être une force de propositions dans l'intérêt de notre pays et de ses citoyens, salue et supporte toute action venant à renforcer le cadre règlementaire assurant ainsi une démarche professionnelle dans le développement de son secteur d'activité. Les réformes amorcées du secteur de l'automobile en Algérie ont permis l'affirmation d'une normalisation technique dans l'intérêt du citoyen mais aussi l'implication industrielle nécessaire à un développement pérenne de ce secteur fortement créateur d'emplois pour notre économie. La normalisation de ce marché est une nécessité absolue permettant de garantir aux citoyens l'accès, à prix raisonnable et dans un cadre règlementé, aux véhicules d'occasion. La prise en charge de ce marché, via un cahier des charges précis et dans un cadre structuré est la seule solution viable permettant d'assurer un environnement sain aux acheteurs et vendeurs concernés. Cela est par ailleurs la seule garantie de traçabilité totale de l'ensemble des opérations et de bancarisation des flux financiers. Enfin, l'encadrement dans le cadre d'un réseau de distribution règlementé de la vente et l'après-vente des véhicules d'occasion, est l'unique voie permettant de sécuriser la prise en charge totale du client aussi bien dans le respect des garanties techniques, mais aussi de lutte contre les tentatives de dérive qui pourraient en découler. Par ailleurs, ceci permettrait de pouvoir, enfin, mettre en place une politique de reprise de véhicules dans le cadre d'achat de véhicules neufs par les citoyens. Concernant le possible retour des importations de véhicules de moins de 3 ans, au-delà des aspects règlementaires et du cadre légal, il est fondamental de rappeler la nécessité de préservation de l'intégrité du parc automobile algérien, notamment l'effort de rajeunissement entamé par les pouvoirs publics.

Mondial de Paris

Dacia présente l'évolution de sa gamme

LE SALON de Paris sera l'occasion pour Dacia de fêter avec ses clients une nouvelle année record en termes de vente. Ce sera également l'opportunité de partager avec eux les évolutions d'une grande partie de sa gamme avec : Nouvelles Sandero, Sandero Stepway, Logan et Logan MCV, encore plus attractives, et toujours au meilleur prix.

Dacia lève le voile sur ses quatre nouveaux modèles

Côté design, la face avant est redessinée et procure un véritable air de famille sur chacun des quatre modèles. Bouclier, calandre et antibrouillards affirment un peu plus la robustesse reconnue de ces véhicules. Les nouveaux feux diurnes, à LED désormais, sont plus travaillés et plus modernes. Ils intègrent 4 blocs rectangulaires qui forment la nouvelle signature lumineuse Dacia. L'arrière sur Sandero, Sandero Stepway et Logan, a également été retravaillé dans le même esprit. A l'intérieur, il faudra compter sur des changements côté équipements, ambiance, selleries, ergonomie, rangements… Au programme, quatre modèles revus à l'extérieur, à l'intérieur et côté moteur… le tout sera à découvrir au Mondial de Paris dès la conférence de presse, jeudi 29 septembre 10h45 hall 1 sur le stand Dacia. Elle sera présentée par Jean-Christophe Kugler, directeur des Opérations de la région Europe et membre du Comité éxécutif du Groupe Renault.

Conflit israélo-palestinien

Vers une ultime initiative d'Obama ?

■ Il avait fait de cet épineux dossier l'une de ses priorités en arrivant au pouvoir. A l'heure du départ, Barack Obama lancera-t-il une ultime initiative pour redonner une impulsion, même symbolique, au processus de paix israélo-palestinien ?

Par Rosa T.

La Maison-Blanche n'a rien exclu, mais reste pour l'heure discrète sur une éventuelle démarche en ce sens, objet de spéculations récurrentes.

L'objectif n'est pas de tenter un coup diplomatique, de déclencher soudainement des discussions entre le président palestinien Mahmoud Abbas et le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Les positions sont trop éloignées, le degré de défiance trop élevé.

«*Il ne s'agirait pas de lancer les négociations mais de dire haut et fort quels sont, pour l'Amérique, les paramètres d'un règlement du conflit et d'une solution à deux États*», résume Aaron David Miller, spécialiste du Proche-Orient au sein du Wilson Center.

«*Ce serait une façon pour Obama de laisser sa trace sur un sujet qui lui tient à cœur*», poursuit celui qui fut conseiller de plusieurs secrétaires d'État américains successifs.

Le 22 janvier 2009, deux jours seulement après sa prise de fonction, Barack Obama annonçait la nomination de George Mitchell, auréolé d'une médiation réussie en Irlande du Nord, comme émissaire spécial pour la paix au Proche-Orient.

Le jeune président élu sur un message d'espoir et de changement promettait d'œuvrer «*activement, avec pugnacité*» à «*une paix durable entre Israël et les Palestiniens*».

Près de huit ans plus tard, le bilan est sombre : la dernière initiative américaine, portée à bout de bras par l'infatigable secrétaire d'État John Kerry, a capoté en avril 2014. Les discussions sont au point mort.

Ph.> D. R.

En dépit d'une récente accalmie, les violences qui agitent les Territoires palestiniens et Jérusalem persistent.

Facteur aggravant : Barack Obama et le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, qui doivent se rencontrer hier en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, entretiennent des relations exécrables.

La conclusion, il y a quelques jours, d'un accord sur l'octroi par Washington à l'État hébreu de 38 milliards de dollars d'aide militaire sur dix ans place cependant M. Obama dans une position plus confortable.

Ce texte, âprement négocié, peut lui permettre de mettre en avant son engagement sans faille envers la sécurité d'Israël pour mieux ébaucher une proposition et appeler au compromis.

Certains experts ont évoqué une possible résolution du Conseil de sécurité de l'ONU qui fixerait les termes d'un règlement du conflit. Ce scénario, qui provoquerait à coup sûr une vive réaction d'Israël, placerait le successeur de M. Obama dans une situation difficile.

Reste la question du calendrier, qui s'annonce extrêmement serré : le 44e président des États-Unis quittera la Maison-Blanche le 20 janvier 2017.

Une prise de position forte sur ce dossier avant l'élection présidentielle du 8 novembre, qui doit départager la démocrate Hillary Clinton et le républicain Donald Trump, semble improbable.

M. Trump, qui critique régulièrement Barack Obama pour son manque de soutien à l'État hébreu, sauterait sur l'occasion et placerait Hillary Clinton dans une position très difficile.

Lors de son ultime discours mardi devant l'Assemblée générale de l'ONU, M. Obama a à peine effleuré le sujet.

En décembre 2000, juste avant son départ du pouvoir, Bill Clinton avait proposé un plan de paix détaillé aux deux parties prévoyant, en particulier, une souveraineté palestinienne sur l'esplanade des mosquées à Jérusalem. En vain.

«*Cela avait été fait de manière assez discrète, car Clinton pensait honnêtement qu'il y avait encore une chance d'aboutir*», rappelle Aaron David Miller.

Pour Barack Obama l'équation est différente : il s'agirait plutôt de prendre date publiquement, de poser les balises d'un possible accord qui apparaît cependant, à ce jour, chimérique.

La paix est un objectif dont «*nous sommes malheureusement plus éloignés que jamais*», déplorait il y a quelques jours le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon.

R. T.

Points chauds

Ecologie

Par Fouzia Mahmoudi

Il y a quelques années à l'occasion de sa première campagne présidentielle, qu'il avait par ailleurs gagnée en 2007, Nicolas Sarkozy avait récupéré divers sujets chers aux électeurs de toutes tendances. Surfant sur la droitisation avec son Kärcher mais aussi sur l'écologie qui connaissait une certaine popularité à l'époque. Nicolas Sarkozy avait ainsi dès son arrivée à l'Élysée mis en place un nouveau ministère, celui de l'Écologie, et avait à l'occasion de nombreux discours répété ses engagements sur ce dossier. Mais les choses ont bien changé et aujourd'hui l'ancien président semble penser que l'écologie est désormais une préoccupation secondaire des Français. Un avis que bien évidemment ne partage pas Nicolas Hulot, qui après avoir soutenu la campagne écologique de Sarkozy en 2007 en échange de la signature d'un «*pacte écologique*» se fait maintenant particulièrement critique. L'ex-chef d'État «*a changé à 180 degrés*» en relativisant le rôle de l'humanité dans le réchauffement climatique, a regretté cette semaine Hulot, pour qui Sarkozy «*a tordu la réalité pour de bas calculs électoraux*». «*Qu'un ancien président, et accessoirement peut-être un futur, méprise ainsi la classe scientifique, ça fait peur*», a lancé le militant écologiste sur France Inter. «*Il avait des convictions affichées, preuve en est le Grenelle de l'environnement*» (les accords sur l'environnement mis en œuvre sous la présidence Sarkozy), a remarqué Nicolas Hulot, pour qui ce sujet «*doit transcender les classes politiques, car la réalité va nous rattraper*». «*C'est désolant, sur des sujets aussi importants, pour flatter l'attente électorale, de nier la réalité qui a été partagée par 190 chefs d'État à Paris*» lors de la COP21 en décembre 2015, a-t-il ajouté. Revenant sur sa décision de renoncer à être lui-même candidat à l'élection présidentielle, il a expliqué qu'il avait été «*pris de court*» et qu'il lui aurait fallu «*une année de plus*», car ses partisans n'étaient, selon lui, pas assez structurés pour mener une telle campagne. «*Je ne me voyais pas entretenir un espoir, nourrir une promesse que je ne me pensais pas intellectuellement, psychologiquement et logistiquement capable de tenir*», a poursuivi Nicolas Hulot, qui avait été candidat malheureux à la primaire écologiste lors de la précédente présidentielle. L'écologiste de 61 ans a renoncé en juillet à être candidat pour 2017, malgré des sondages le créditant d'un score entre 9 et 11% au premier tour. «*Il y avait une multitude de gens*» qui me soutenaient, mais «*je me sentais seul*», «*la dynamique me dépassait*» et «*je n'ai pas eu envie de décevoir*», a indiqué Nicolas Hulot, évoquant «*une décision douloureuse à prendre*». Sarkozy semble ainsi avoir appris à ne plus se disperser et est aujourd'hui bien décidé à tout capitaliser sur son programme droitier, qui de l'avis de tous, apparaît aujourd'hui plus virulent que celui même de l'extrême droite. Dans ce cas l'on comprend que l'écologie soit la dernière de ses préoccupations.

F. M.

Turquie

Un homme armé d'un couteau tente d'entrer dans l'ambassade d'Israël à Ankara

Un homme muni d'un couteau a tenté hier de pénétrer dans l'enceinte de l'ambassade d'Israël à Ankara avant d'être «*neutralisé*» par des gardes qui ont ouvert le feu sur lui, ont indiqué des médias turc et un porte-parole israélien.

«*Un assaillant a tenté d'entrer dans l'ambassade d'Israël à Ankara muni d'un couteau*» avant d'être neutralisé «*par un tir à la jambe*», a rapporté la chaîne de télévision turque NTV, qui avait fait état dans un premier temps de deux assaillants.

A Jérusalem, le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères Emmanuel Nahshon a affirmé que les membres du personnel de l'ambassade étaient «*indemnes*».

Les faits sont survenus «*en dehors du périmètre de l'ambassade lui-même*», a-t-il ajouté tout en reconnaissant que les circonstances de cette attaque étaient peu claires.Selon NTV, qui a montré des images du déploiement d'équipes de police sur les lieux, le personnel de l'ambassade s'est réfugié à l'intérieur du bâtiment après l'attaque.

Selon les premiers éléments, l'assaillant, un Turc prénommé Osman Nuri Caliskan, serait «*déséquilibré*», a affirmé NTV.

Cette tentative survient quelques jours après l'arrestation de trois personnes à Ankara et une autre à Istanbul, dans le cadre d'une enquête portant sur de probables menaces de l'organisation État islamique (EI) contre des missions diplomatiques.

La semaine dernière, l'ambassade britannique à Ankara avait annoncé sa fermeture «*au public le vendredi 16 octobre pour des raisons de sécurité*», sans fournir plus de précisions. Et, l'ambassade allemande avait annoncé «*offrir des services limités*» jusqu'à la même date, sans étayer sa décision.

Le journal à grand tirage *Bild* avait alors rapporté que les missions et écoles allemandes étaient fermées en Turquie en raison de craintes d'une éventuelle attaque.

Après une brouille de six ans entre la Turquie et Israël, causée par l'assaut meurtrier de l'armée israélienne contre un navire turc en 2010 au large de Ghaza, les relations diplomatiques entre les deux pays se sont normalisées cet été.

La Turquie a été ébranlée cette année par de nombreux attentats attribués aux jihadistes de l'EI ou revendiqués par des rebelles kurdes.

Elle a par ailleurs lancé le 24 août une offensive militaire, «Bouclier de l'Euphrate», pour chasser les jihadistes de l'EI et les rebelles kurdes du nord de la Syrie.

Entre urbanisme et mémoire

El Medreb : des lieux réinventés

■ Le quartier d'El Hamma, au cœur de Belcourt, battait au rythme des manifestations artistiques et culturelles, d'un événement prometteur, intitulé «El medreb» depuis le 14 septembre et verra sa clôture aujourd'hui.

Par Nassima C.

L'étincelle qui a fait naître ce projet, mené par Trans Cultural Dialogues (TCD), est partie suite au projet DJAZART'14. Pour rappel, TCD est une plate-forme qui vise à réfléchir sur les enjeux socio-contemporains, à travers une approche culturelle, pour proposer des solutions au sein de la région euro-méditerranéenne. Ce collectif avait, à travers DJAZART'14, redonné vie à des sites abandonnés de la ville d'Alger, par le biais de différentes activités artistiques en novembre 2014.

C'est dans une suite à cette optique, qu'«El Medreb» a vu le jour. C'est un projet de recherche traitant des bâtiments abandonnés et patrimoine industriel d'El Hamma (Belcourt), et a pour objectif de ré-imaginer ces espaces, avec l'implication des habitants, afin de les faire revivre en tant qu'espaces de rencontre socioculturels. À l'issue de ce projet, une carte illustrant le quartier El Hamma sera conçue avec la collaboration de la graphiste Louise Dib, et qui recueillera le fuit de mois de recherche auprès des habitants et des lieux.

Un programme haut en couleurs

Un riche programme a été concocté proposant aux habitants et visiteurs de tous bords : des expositions, des projections cinéma, des ateliers et autres performances.

Les bâtiments abandonnés sélectionnés ont vu leurs murs embellis et «*habillés*», par des interventions artistiques réalisées par des street artistes de la scène locale, à l'instar de Sneak ou de Myriam Zeggat. Et il n'y a pas que. En effet, en parallèle, des projections-débats ont été au programme, et tenez-vous bien : le choix des films a vu l'implication des habitants. «*C'est le cas pour le film ''L'opium et le bâton''*», nous apprendra Malik Chaoui, chargé de la communication . Le choix s'est porté aussi sur les deux films du réalisateur Hassan Ferhani («*Fi rassi rond-point*» et «*Tarzan, Don Quichotte et nous*»), et pour cause, ils relatent des fragments de l'histoire de Belcourt.

Une table ronde a eu lieu mardi passé, en présence d'intervenants de marque et d'un large public. Il était question de l'invention d'un urbanisme qui crée la richesse et qui garde la mémoire en même temps (réaménager des hangars en salle de sport ou de cinéma). Aussi, du besoin de l'intelligence dans la réflexion, à travers les moyens, à savoir, des équipes compétentes et l'implication des universitaires, pour imaginer le devenir d'El Hamma de façon réaliste, dans le cadre d'une vision stratégique. L'expérience marocaine a été visitée à travers l'intervention de Mohamed Faridji, de l'atelier l'observatoire de Casablanca, qui a relaté son parcours de sauvegarde de la mémoire de lieux emblématiques de sa ville, entre autres : l'aquarium, le parc Yasmina et l'ancienne école. Des bouts de chacun de ces endroits ont permis de redonner vie à des espaces, qu'il a «*réimplantés*» dans des quartiers marginalisés. Il a insisté sur le fait qu'aujourd'hui, il faut qu'il y est une action citoyenne, et ne pas attendre que les autorités réagissent dans ce sens.

Ph. > D. R.

La Zerda d'El Medreb

Une ambiance bon enfant régnait sur les lieux, des mélodies de guitare par ci, des rires des bambins qui se sont donné à cœur joie par là. «*Venez, on va terminer le dessin*», disait Adam âgé de huit ans, en tirant l'une des participantes par le bras, suivie par d'autres gamins du quartier.

Des visiteurs venaient découvrir et aborder les artistes, tout le long de la manifestation, en faisant des sauts au hangar réservé à la projection ou à la conférence.

Les ateliers proposés impliquant des participants de tranches d'âges différentes, verront leur restitution aujourd'hui à travers une représentation de la vitrine de la mémoire collective et une représentation théâtrale, ainsi qu'une performance exécutée par «Algerian Parkour Family» ; et ceci lors de la Zerda d'El Medreb se tiendra aujourd'hui en après-midi. Soyez au RDV, beaucoup de surprises vous y attendent. Et ça se passe au Medreb. **N. C.**

Festivités de la semaine algéroise à Milan

Un programme riche et varié

La présidente de la commission culturelle du conseil communal de la ville de Milan (Italie), a souligné mardi à Milan l'importance que revêtent les échanges culturels entre Alger et Milan qui sont à même de favoriser une coopération intense entre les deux villes dans les autres secteurs, à l'instar du secteur économique. «*Les échanges culturels entre Alger et Milan, signe de dialogue et de tolérance entre les peuples, vont sûrement créer des liens étroits entre les deux villes, notamment dans les secteurs économique, social et environnemental ainsi que dans d'autres domaines*», a précisé la responsable milanaise dans son allocution d'ouverture des festivités de la semaine culturelle de la ville d'Alger à Milan en Italie.

Les festivités de la semaine culturelle de la ville d'Alger à Milan qui ont débuté ce mardi au niveau de la «Triennale», temple de l'art et du design de Milan a vu la prestation de la troupe folklorique algéroise «Zorna» attirant un public milanais venu nombreux pour écouter cette musique du terroir dont il ignorait l'existence. La prestation des jeunes musiciens algérois a séduit les Milanais qui sont venus en force à la triennale afin d'écouter cette musique aux sons particuliers. Ernan Pitto, un jeune milanais âgé d'une trentaine d'années, a été séduit par l'ambiance particulière et originale imposée par cette musique algéroise. «*J'ai été complètement séduit par cette jolie musique folklorique dont l'ambiance donne envie de rester à l'écouter,* a dit Ernan. *Musique arabe aux sonorités particulières et très conviviales*».

Après avoir assisté à un concert de musique andalouse présenté par l'ensemble national algérien de la musique andalouse (ENAMA) dont les musiciens étaient habillés en tenues traditionnelles algéroises, José Monté, 66 ans, président de l'association «culture sans frontières» a été subjugué par cette musique enchanteresse dont les sonorisations étaient féeriques, selon M. Monté.

Les festivités de la semaine culturelle de la ville d'Alger à Milan qui s'étaleront jusqu'à vendredi prochain verront l'exposition mercredi au niveau du centre urbain de Milan de livres consacrés à la ville d'Alger ainsi que l'exposition d'objets en céramique algérois et de dinanderie algéroise. Une conférence sur le thème de l'histoire et le patrimoine de la ville d'Alger sera animée jeudi par Abdelhouab Zakagh au niveau du centre urbain de Milan afin de faire connaître aux Milanais les différentes civilisations qui ont défilé durant des siècles dans la ville d'Alger.

Un concert de musique animé par un groupe de jeunes talents algérois «El Dey» sera présenté vendredi, dernier jour de la semaine culturelle de la ville d'Alger à Milan au niveau du même centre urbain qui verra aussi la présentation d'un défilé de mode de tenues traditionnelles algéroises. **F. H.**

Décès

Hadj Mekki Bensaïd nous quitte

LE COMÉDIEN et homme de théâtre Hadj Mekki Bensaïd, est décédé, mardi à Mostaganem, à l'âge de 82 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de sa famille.

Le défunt, né en 1934 à Mostaganem, est l'un des fondateurs du Festival national du théâtre amateur (FNTA) aux côtés d'autres artistes et dramaturges, à l'image de Si Djillali Benabdelhalim, Makhlouf Belkacem, Meflah Mohamed, et bien d'autres encore.

Membre de la célèbre troupe El Fallah, affiliée au mouvement des scouts algériens (SMA) durant les années 1950, il a interprété plusieurs rôles dans des sketchs et autres pièces de théâtre aux côtés de son compagnon des planches Si Djillali.

L'absence de Hadj Mekki a été très remarquée lors de la dernière édition du FNTA, tenue du 25 au 29 août dernier. La maladie l'a contraint à s'absenter à ce rendez-vous.

Les artistes, hommes de culture et du 4e art ainsi que ses amis et proches l'ont accompagné, après la prière d'El Assar, à sa dernière demeure, au cimetière de Sidi Ben Houa, au chef-lieu de wilaya de Mostaganem. **L.B.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle Ibn Zeydoun
22 septembre :
Une rentrée tout en nouba attend les fans de l'artiste Lila Borsali.

Institut français d'Alger
22 septembre à 19h30 :
Une troupe de danse hip-hop dirigée par le chorégraphe et chef de troupe Hervé Koubi dévoile un projet atypique : «*Ce que le jour doit à la nuit*».

Salle Ibn Khaldoun
Chaque vendredi et samedi du mois de septembre :
Projection du long métrage «*Comme des bêtes*».
Chaque lundi et mercredi du mois de septembre :
Projection de «*SOS fantômes*».
Les vendredis, samedis et jeudis du mois de septembre :
Projection de «*Suicide squad*».

Librairie des beaux-arts, 28 rue Didouche-Mourad, Alger
Jusqu'au 28 septembre :
Exposition de l'artiste peintre Mourad Foughali.

Musée national des antiquités, Alger
Jusqu'au 30 septembre :
Exposition «*Voyage à travers le zelij - Les carreaux de faïence*».

Tunisie

Les conditions officielles de l'Europe pour le Plan Marshall

Le Parlement européen a émis le 14 septembre à Strasbourg une résolution sur les relations de l'Union avec la Tunisie dans le contexte régional actuel.

Par Faiza O.

Ph. > D. R.

Cette résolution vient d'être rendue publique et mise à jour. Elle compte 70 points qui touchent les réformes politiques et les institutions, le développement économique et social, la sécurité et la défense, la mobilité la recherche, l'éducation et la culture. A la lecture des points, on voit quelles sont les «*conditions*» (le mot n'est pas mentionné, raisons diplomatiques obligent) pour l'exécution d'un Plan Marshall en Tunisie. L'Union européenne va carrément dans les détails de certains sujets, comme par exemple la nécessité d'abroger l'article 230 relatif à l'homosexualité, de réformer le CSP ou encore de réformer les services du renseignement en Tunisie. Ce que l'on constate de prime abord est que le Parlement européen ne parle pas de révolution en Tunisie. En aucun moment, le mot «*révolution*» n'est évoqué. On parle juste de manifestations populaires de masse en 2011. Quant à la résolution, elle se présente sous la forme d'un document d'une bonne quinzaine de pages qui revient en 70 points sur les principaux sujets qui devraient être traités rapidement par la Tunisie et/ou par l'Union européene pour leurs relations d'avenir et en vue d'aider la Tunisie à mieux dépasser son étape de transition actuelle. La résolution du Parlement européen part du principe, et ceci est mentionné dès le tout premier point, que la Tunisie constitue l'un des pays prioritaires de la politique européenne de voisinage de l'Union et que le processus de transition démocratique pacifique en Tunisie a valeur d'exemple dans le monde arabe. Sa consolidation est donc cruciale pour la stabilité de l'ensemble de la région et, partant, pour la sécurité en Europe. En 70 points, on voit donc ce que le Parlement européen préconise de faire et de ne pas faire pour que l'on puisse dépasser cette crise. Un point de vue strasbourgeois qui n'engage naturellement la Tunisie en rien, mais parions que ces 70 points seront exécutés à la lettre par nos dirigeants. Il est vrai, qu'en dépit de l'ingérence apparente, il y a beaucoup de bon sens dans la réforme ou l'abrogation de plusieurs textes de loi. Certaines recommandations du Parlement européen risquent cependant de heurter un pan de l'opinion publique comme ce point 16 qui préconise de réformer le code pénal et, en particulier, d'en abroger l'article 230, qui sanctionne l'homosexualité par une peine d'emprisonnement de trois ans et est contraire aux principes constitutionnels de non-discrimination et de protection de la vie privée. D'autres se distinguent par leur ambiguïté comme le point 16 qui regrette la forte polarisation au sein de l'Instance vérité et dignité et fait observer que la croissance et la réconciliation nationale ne devraient pas être des priorités contradictoires. La présidente de l'IVD, grande et unique responsable de cette polarisation au sein de l'IVD, est pourtant une grande amie (pour ne pas dire salariée) de l'Europe et ses institutions. D'autres points arrivent à surprendre les observateurs les plus avisés comme ce point 24 qui se félicite que la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) ainsi que son successeur, l'Autorité de la communication audiovisuelle (ACA) bénéficieront d'une aide de l'Union au titre de l'actuel programme d'appui à la réforme des médias, doté de 10 millions d'euros. Une ACA qui n'existe pas encore… D'autres points enfin vont satisfaire amplement la masse citoyenne à l'instar des points 61 et 62 relatifs à l'octroi des visas et de la mobilité des personnes, notamment les entrepreneurs, les étudiants et les chercheurs. Le parlement européen se montre carrément sensible aux doléances d'une large partie des Tunisiens en adoptant les points 68 et 69 recommandant l'usage de l'arabe par les institutions européennes et particulièrement la délégation de l'Union en Tunisie. Dans son ensemble, la résolution du Parlement européen peut être considérée à elle seule comme un véritable programme politique d'un candidat à la présidentielle. Exécutée à la lettre, cette résolution placera la Tunisie et ses citoyens dans le train des pays développés avec des relations bien privilégiées avec l'Europe.

F. O./agences

Libye

Une frappe aérienne tue des civils

Au moins huit civils ont été tués par une frappe aérienne qui a visé une oasis mardi dans le centre de la Libye, a-t-on appris de source hospitalière et auprès d'un témoin. Les avions qui ont conduit l'attaque, dans laquelle 20 personnes ont été blessées, n'ont pas été identifiés. Un témoin a déclaré que des habitants ont entendu des avions survoler la zone avant d'apprendre que des civils avaient été tués. Parvenu à l'hôpital où il a proposé son aide, il a constaté une situation «chaotique». Plus tôt, une source militaire faisait état de la mort de six personnes lundi dans l'accident d'un hélicoptère appartenant aux forces loyales au gouvernement installé dans l'est de la Libye. Parmi les morts, figure le colonel Idris Younes, conseiller du président du Parlement de l'est Libyen. Deux personnes ont survécu.

Cinq morts dans un crash d'hélicoptère des autorités parallèles

Cinq responsables des autorités parallèles libyennes, dont quatre officiers, ont été tués mardi dans le crash d'un hélicoptère dans l'est de la Libye, selon un communiqué du Parlement libyen rival au gouvernement d'union national (GNA) installé à Tripoli. Parmi les victimes figurent le général Idriss Younes el-Dressi, chef de cabinet du président du Parlement installé à Tobrouk dans l'Est, son fils, Ahmad Idriss el-Dressi, employé à la présidence du Parlement, ainsi que trois officiers: deux colonels de l'armée de l'air et un lieutenant. L'hélicoptère se dirigeait vers Tobrouk après «*une mission officielle à Ras Lanouf*», l'un des principaux terminaux pétroliers dans l'est du pays, selon un communiqué publié sur le site officiel du Parlement. Les quatre officiers font partie des forces militaires sous le commandement du maréchal controversé Khalifa Haftar, loyales au Parlement rival et opposées au GNA reconnu par la communauté internationale. Les forces du maréchal se sont emparées il y a une semaine des quatre terminaux de la région du Croissant pétrolier (nord-est): Zoueitina, Brega, Ras Lanouf et Al-Sedra qui étaient jusqu'alors contrôlés par la milice des Gardes des installations pétrolières (GIP), alliée au GNA. Cette milice a lancé dimanche une offensive pour reprendre les terminaux d'al-Sedra et Ras Lanouf, mais cette dernière a été repoussée.

Kamel L./ APS

Sahara occidental

WSRW confirme l'implication de la France dans le pillage des ressources naturelles

L'Observatoire des Ressources naturelles du Sahara occidental (WSRW) a confirmé l'implication de la France dans le pillage des ressources naturelles sahraouies, en dépit de la conclusion de la Cour de Justice européenne sur l'accord commercial UE-Maroc, a rapporté l'agence de presse. «*Le navire citerne le ''Key Bay'', enregistré à Gibraltar, est arrivé tard le 15 septembre 2016, à Fécamp en France, avec une cargaison controversée : des tonnes d'huile de poisson du Sahara occidental*», a indiqué le WSRW (Western Sahara ressource watch). La société Olvea serait, selon des sources concordantes, l'importateur de l'huile de poisson en Normandie (France). «*Cela constitue non seulement la première cargaison confirmée d'huile de poisson venant du Sahara occidental pour cette année, mais c'est aussi le cas d'exportation le plus documenté de tous les actes commerciaux de produits du Sahara occidental pour l'UE de toute l'année 2016*», a souligné la même source. Selon le journal français «*Libération*», les douanes françaises refusent de «*se prononcer alors qu'une action en justice est en cours*». «*Les douanes françaises avaient déclaré plus tôt cette semaine à EU Observer que l'accord commercial était valide*», a relevé WSRW. Or, la Cour de Justice de l'Union européenne, a conclu le 10 décembre 2015 que les marchandises en provenance du Sahara occidental ne peuvent pas être incluses dans l'accord commercial UE-Maroc. Le 13 septembre, l'avocat général de la Cour européenne avait déclaré que «*le Sahara occidental ne fait pas partie du champ d'application de l'accord commercial UE-Maroc*». Alors que rien n'indique que les institutions de l'UE, le Maroc, les exportateurs au Sahara Occidental ou les importateurs en Europe aient pris des mesures pour respecter la conclusion du jugement du 10 décembre 2015, les échanges commerciaux semblent ainsi se poursuivre, a conclu SPS.

R.M.

Coup-franc direct

Bricolage, quand tu nous tiens !

Par Mahfoud M.

Le stade du 5-Juillet est devenu depuis quelque temps un véritable champ de patates sachant que le dernier derby qu'il a abrité entre le NAHD et le MCA a été gâché justement par l'état catastrophique du terrain. Les responsables de cette enceinte étaient-ils conscients du problème ou avaient-ils préféré fermer l'œil pour ne pas éveiller les soupçons sachant que sa dernière retape a coûté les yeux de la tête ? Le ministre a promis de fermer le stade juste après les matchs qui s'y joueront ce week-end et a même indiqué qu'une enquête sera diligentée pour déterminer les responsabilités. Mais tout le monde sait que ce genre d'enquête ne mènerait à rien et que le dossier sera clos encore une fois car on a pris l'habitude maintenant. Alors que des millions de dinars sont dilapidés et que la pelouse paraissait à un certain moment impeccable, l'entretien a fait défaut et la pelouse a été complètement abîmée. Les responsables de ce genre d'enceinte doivent savoir que l'entretien est une chose très importante et qu'il ne faut pas perdre de vue le fait qu'il faille à chaque fois réaliser des travaux qui ne sont pas très compliqués mais qui restent très importants pour garder ce genre de surface praticable. La balle est maintenant dans le camp des responsables qui doivent faire leur travail pour éviter ce genre d'«erreur» à l'avenir.

M. M.

JSM Skikda

La suspension d'Amrous étendue par la FIFA

LE PRÉSIDENT de la commission de discipline de la FIFA a décidé d'étendre au niveau mondial la sanction de quatre ans infligée au joueur Hocine Amrous (JSM Skikda) pour infraction aux règles antidopage, a indiqué mardi la Fédération internationale de football (FIFA). Amrous avait été suspendu par la commission de discipline de la ligue de football professionnel (LFP) de toute activité liée au football (administrative, sportive ou autre) pour une durée de quatre ans. Cette sanction qui avait pris effet le 10 avril 2016, a été prise par la commission de discipline de la LFP pour «consommation de produits prohibés». Le joueur Amrous est suspendu jusqu'au 9 avril 2020. Cinq joueurs algériens au total avaient été suspendus pour quatre ans chacun pour avoir consommé des «produits prohibés», lors de la saison 2015-2016: Youcef Belaili (USM Alger), Rafik Boussaid (RC Arbaa), Kheireddine Marzougui (MC Alger) et Ghassiri Noufel et Hocine Amrous (JSM Skikda). Outre Amrous, le président de la Commission de Discipline de la FIFA a décidé d'étendre au niveau mondial les sanctions imposées à cinq autres joueurs originaires d'Arabie Saoudite, du Belarus, d'Afrique du Sud, de RD Congo et de Malte pour des infractions aux règles antidopage. Les sanctions, étendues en accord avec l'article 136 ss. du Code disciplinaire de la FIFA, concernent les joueurs suivants :Sergei Shostak (Belarus),Husayn Zaynalddin (Arabie Saoudite), Byron Mark Cottle (Afrique du Sud), Christian Ngudikama (RD Congo),Jacob Farrugia (Malte). Les parties concernées ont été dûment informées ce 20 septembre 2016 de ces décisions, précise la même source. La FIFA continue de travailler en étroite collaboration avec ses associations membres dans la lutte contre le dopage.

Pelouse détériorée du stade du 5-Juillet

Le ministre Ould Ali ferme le stade et promet une enquête

LE STADE du 5-Juillet d'Alger sera fermé pour une période de 6 semaines à partir du 25 septembre pour la pose d'une nouvelle pelouse en gazon naturel, a annoncé mardi le ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould-Ali, révélant la création d'une commission d'enquête qui déterminera les responsabilités. «*La pelouse est vraiment en mauvais état. Le stade sera fermé pour la pose d'un nouveau gazon dans un délais maximum de 6 semaines*», a indiqué Ould-Ali lors d'une visite d'inspection au stade olympique d'Alger. Les derbys algérois USM El Harrach-NA Hussein Dey et CR Belouizdad-USM Alger programmés ce week-end auront lieu comme prévu au stade du 5-Juillet et les travaux débuteront juste après ces deux rencontres. La pelouse du stade olympique d'Alger s'est nettement détériorée depuis l'entame de la nouvelle saison, une situation dont se sont plaints les différents clubs d'Alger, lors des derbies disputés dans cette enceinte. «*Nous avons mis en place une commission ministérielle pour déterminer les responsabilités de cette dégradation et prendre les mesures qui s'imposent. Nous sommes dans l'obligation de gérer d'une manière rationnelle les deniers publics*», a affirmé le ministre à la presse. Interrogé sur les raisons de cette dégradation inexpliquée, le responsable de l'entreprise «VEGETALE DESIGNE» chargée de la pose et du suivi du gazon, Farid Boussaad, a indiqué que le problème est végétal du à un champignon au niveau de la plupart des pelouses dans le monde. «*Il n'y a pas de problème majeur dans la conception de la pelouse* (préparation drainage...), *mais le problème est juste végétal. La pelouse a été utilisée avant d'atteindre une maturité complète. En plus, notre collaboration avec l'Office du Complexe olympique (OCO) en ce moment se limite à l'assistance technique, c'est à dire une intervention une fois par mois*», a expliqué Boussaad.

Journée Ligue une «Mobilis» (5e journée)

L'USMH et le CSC pour sortir de la crise

■ Trois matchs comptant pour la 5e journée de la Ligue I Mobilis sont programmés pour jeudi et vendredi et qui devraient tous être fortement disputés surtout qu'ils concernent des formations qui ont un besoin pressant de points pour se sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent.

Ph.> D. R.

Les Harrachis veulent se réveiller

Par Mahfoud M.

Ainsi, la journée s'ouvrira avec ce derby au sommet qui opposera la formation de l'USM El Harrach au Nasr d'Hussein-Dey. Les gars d'Essafra qui se trouvent dans une situation très pénible en ayant seulement deux points dans son escarcelle auront un besoin pressant de points et se doivent donc de l'emporter. Les poulains de Charef se donneront à fond pour tenter de prendre les points du succès et ils se rueront telle une bête blessée sur leur voisin nahdiste. Toutefois, leur mission ne sera pas de tout repos face à cette équipe du NAHD qui se présentera avec une grande détermination pour essayer de confirmer sa bonne santé après le dernier succès arraché lors du dernier derby face au Mouloudia d'Alger. En effet, les Sang et Or pensent qu'ils seront face à une chance inouïe pour augmenter leur capital points en profitant de la situation de leur adversaire et surtout du huis-clos qui est imposé dans ce match, ce qui fait qu'ils évolueront sans aucune pression, même si cela sera aussi une arme à double tranchant. Vendredi, le Mouloudia d'Alger donnera la réplique au MC Oran dans un classique très intéressant. Battu par le Nasria lors de la précédente journée, le Doyen tentera de se reprendre face au Hamraoua dans ce match qui se joue à domicile au stade de Bologhine mais aussi à huis clos. Toutefois, leur tâche ne sera pas de tout repos face aux Poulains de Belatoui qui ne souhaitent pas lâcher cette première place qu'ils ont conquise grâce à ce début de saison euphorique. Enfin, le CS Constantine accueille le DRB Tadjenant dans le derby de l'Est qui s'annonce passionnant. Les Sanafirs qui ont eu un début difficile avec des résultats négatifs qui ont conduit au départ du Français, Gomes, souhaitent se reprendre et donc arracher les trois points du succès. Mais, il leur faudra une grosse dose de courage et de détermination face à la formation de Bougherara qui est sur une belle lancée et qui souhaite au moins arracher le point du nul.

M. M.

LE PROGRAMME :
Jeudi 22, Vendredi 23 septembre 2016

USMH-NAHD (jeudi à 17h) 5-Juillet à huis clos
MCA-MCO (19h) à huis clos
CSC-DRBT (17h)

Ligue Deux «Mobilis» (3e Journée)

Le CABBA pour creuser l'écart

Le leader de la Ligue II Mobilis, le CA Bordj Bou Arreridj aura l'occasion lors de cette 3e journée de creuser l'écart en recevant la formation du WA Boufarik qui se présentera avec son nouvel entraîneur, Bilal Dziri avec l'intention de limiter les dégâts et éviter un autre naufrage. Les Criquets Jaunes partent avec les faveurs du pronostic, eux qui ont réussi un sans faute jusque là et ont décroché six points en deux matchs et ne devraient pas trouver de peine à l'emporter encore une fois. La JSM Béjaïa qui a, également, bien débuté cette saison en arrachant deux succès consécutifs, pourrait aussi la passe de trois en recevant l'équipe de l'US Biskra qui est à la peine pour son retour en Ligue II. Les poulains de Khezar ne devraient pas trouver beaucoup de difficulté pour l'emporter encore une fois et ajouter une autre victoire. L'USM Blida sera en danger en cette journée étant donné qu'il se rend à El Eulma pour y croiser le fer avec le Mouloudia local. Les coéquipiers de Laïfaoui risquent gros surtout que les gars de Babya ont hâte de se reprendre après la déroute face au Paradou AC lors de la précédente journée et souhaitent donc l'emporter lors de ce match qui s'annonce très difficile. De son côté, le PAC qui ne cache pas ses intentions de jouer l'accession se déplacera à Saïda avec la ferme volonté de revenir avec un résultat probant même si cela ne sera pas facile face à une équipe qui souffre et qui souhaite sortir de cette situation difficile. Enfin, le derby de l'Ouest qui opposera, samedi, l'ASO Chlef à l'ASM Oran devrait être équilibré d'autant plus qu'il oppose deux ex-pensionnaires de Ligue I qui souhaitent, tous deux, revenir le plus tôt possible en Ligue I.

M.M.

LE PROGRAMME :
Vendredi 23 et Samedi 24 Septembre 2016 :
MCEE-USMB (16h30)
CRBAF-RCA (16h30) à huis clos
JSMS-GCM (19h)
JSMB-USB (19h)
CABBA-WAB (19h)
ASK-ABS (16h30)
MCS-PAC (16h30)
ASO-ASMO (Samedi à 19h)

LE JOUR D'ALGERIE

Votre quotidien national

http://www.lejourdalgerie.com

Boumerdès et Batna

Trois casemates et 23 bombes détruites

TROIS CASEMATES et 23 bombes de confection artisanale ont été détruites mardi à Boumerdès et Batna par des détachements de l'Armée nationale populaire, indique mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «*Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'Armée nationale populaire, ont détruit, le 20 septembre 2016, trois casemates et bombes de confection artisanale à Boumerdès et Batna*», précise le MDN. Par ailleurs et «*dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont intercepté à Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar 24 contrebandiers et saisi 7 camions, une importante quantité de denrées alimentaires s'élevant à 114,495 tonnes destinées à la contrebande, un groupe électrogène, 2 marteaux piqueurs et 2 détecteurs de métaux*». A Oran, des éléments de la Gendarmerie nationale «*ont arrêté trois narcotrafiquants en possession d'un kilogramme de cocaïne, tandis que des éléments des gardes-frontières ont appréhendé 11 immigrants clandestins à Tlemcen*». D'autre part et à Aïn Témouchent, une unité des gardes-côtes «*a déjoué une tentative d'émigration clandestine de 12 personnes à bord d'une embarcation pneumatique*», rapporte également la même source.

Hania G.

Carences au lycée de Berchiche à El Kseur

La reprise n'a pas encore eu lieu

LA REPRISE n'a pas eu lieu jusqu'à présent au niveau du lycée mixte de Berchiche dans la commune d'El-Kseur (Béjaïa). Les carences que vit cet établissement qui a accueilli cette année 608 élèves, au total, depuis l'année scolaire précédente a poussé les travailleurs et enseignants à se révolter. Selon les grévistes le problème avait été posé à la direction de l'éducation l'an denrier. Parmi ces carences, il y a un déficit criant d'encadrement administratif notamment, les adjoints d'éducation ceci même après les opérations de recrutement effectuées par la direction de d'éducation. Justement le denier examen externe organisé par la DE pourrait apporter quelques réponses à cela mais, le déficit est tellement grand qu'il est impossible d'arriver à le combler cette année tant le nombre de postes est très limité. Parmi les préoccupations qui ont irrité et les enseignants et les parents d'élèves de cet établissement, il n'y a point d'adjoints d'éducation devant assurer la permanence la nuit au niveau de l'internat qui accueille 171 filles. A ce propos, les parents d'élèves sont très inquiets sur la sécurité de leurs filles d'autant que ce quartier et très mal fréquenté depuis quelques années. Une réunion devrait se tenir ce week-end entre les trois parties: parents d'élèves, administration et enseignants au sujet de la prise charge des préoccupations et des carences vécues par le lycée afin de pouvoir démarrer la nouvelle année scolaire qui, jusque-là, est suspendue à ces problèmes. A noter que dans le registre du front social, des habitants de la cité EBTP sise au lieu-dit Edimco à Ihaddaden ont observé hier un rassemblement devant le siège de la direction de l'éducation pour interpeler qui de droit afin de procéder à l'aménagement des VRD de cette cité réalisée il y a 16 années entières. Les habitants affirment avoir saisi l'entreprise et les responsables concernés mais, ces derniers n'ont pas agi. Le bitumage des accès de la cité, la réalisation d'éclairage sont parmi les points soulevés par les mécontents qui interpellent cette fois-ci le wali afin d'intervenir pour ordonner aux responsables concernés de prendre en charge leurs préoccupations. Selon eux, «*le wali est le seul capable de changer les choses*».

Hocine C.

Bouira

Les travailleurs de l'ENAD protestent contre le «non-versement» des salaires

Les travailleurs de l'Entreprise nationale algérienne des détergents (ENAD), située à la sortie nord de la ville de Sour El-Ghozlane (sud de Bouira), ont bloqué mercredi la route nationale n°8 en guise de protestation contre les «retards» accusés dans le versement de leurs salaires.

Par Slim O.

Des dizaines d'entre eux ont observé un sit-in à l'intérieur du siège de l'entreprise, tandis qu'une cinquantaine d'autres ont fermé la RN 8, où ils ont mis des barricades sur la voie, ce qui a perturbé la circulation automobile pendant plus d'une demi-heure.

La route a été rouverte à la circulation après l'intervention des services de la Gendarmerie nationale, réussissant à calmer la situation.

«*Nous réclamons nos droits financiers, notre action est légitime, qu'attendent-ils pour nous payer, et pourquoi ce retard de deux mois*», s'exclame un groupe d'employés protestataires.

Sur des pancartes qu'ils brandissaient, les manifestants réclamaient essentiellement le versement de leurs salaires ainsi qu'une «*bonne prise en charge*» en matière de conditions de travail. «*Nous souffrons dans cette entreprise depuis plusieurs années, et maintenant nous sommes sans salaires depuis deux mois*», se sont-ils plaints à l'APS.

A ce propos, Douaouda Ahmed, un des responsables de l'ENAD, a jugé tout à fait légitime l'action des employés qui «*ne demandent que leurs droits financiers*», précisant que le retard enregistré dans le versement de leurs salaires était dû notamment aux «*difficultés financières que traverse la société*».

S. O./APS

Seddouk et Béjaïa

Un dealer et un malfaiteur arrêtés

LA POLICE judiciaire de la sûreté de daïra de Seddouk a appréhendé un dealer ces derniers jours. Il s'agit de B.F. 39 ans, alias Fougri. Ce dernier était recherché et un mandat d'amener a été lancé à son encontre par la justice pour des affaires délictuelles commises précédemment. Il a fait l'objet de surveillance policière avant d'être arrêté en possession de 14 comprimés de psychotropes de marque «Pakidyl», 5mg et une somme d'argent représentant les revenus de son activité illicite. Présenté devant le parquet d'Akbou pour «possession de drogue et sa commercialisation», il a écopé de 10 ans de prison et une amende de 50 millions de centimes. Aussi, les éléments de la 3e sûreté urbaine de Béjaïa ont mis fin aux agissements de A.N. Un individu ayant des antécédents judiciaires pour vol à l'arraché avec agression. Les policiers ont entamé une enquête suite à un dépôt de plainte de Z.L. qui a déclaré aux policiers que le malfaiteur a tenté de dérober sa moto alors qu'il était dans un café de la ville et il a été agressé avec un couteau après son intervention auprès de ce dernier pour empêcher le vol. Présenté devant le parquet de Béjaïa, le malfaiteur a écopé de trois années de réclusion ferme pour tentative de vol et agression.

H. C.

Biskra

Un fonctionnaire d'Algérie Télécom arrêté pour vol

UN FONCTIONNAIRE de l'entreprise Algérie Télécom (AT) présumé auteur de détournement a été arrêté par les éléments de la brigade criminelle de la sûreté de la wilaya de Biskra, a indiqué mardi le chargé de communication de ce corps de sécurité.

L'affaire a été instruite après la plainte déposée par le représentant légal de la direction d'AT à Biskra relative au vol dans plusieurs de ses bureaux par un inconnu de 4 090 timbres postaux et fiscaux d'une valeur de 90 000 DA, a indiqué la même source.

L'enquête a révélé effectivement que les bureaux en question avaient été pénétrés par effraction mais une caméra de surveillance du siège de la direction a montré qu'un des fonctionnaires portant un colis s'était infiltré dans les bureaux après le départ de ses collègues, selon la même source qui a indiqué que le mis en cause a été arrêté.

Un dossier pénal sur l'affaire est préparé en vue de la présentation de l'inculpé devant la justice, a ajouté la même source.

L. O.